

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 » — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent.; envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Voir à la troisième page l'annonce relative à la transformation de l'ÉCHO SAUMUROIS en un journal quotidien, qui prendra le titre de l'ÉCHO DE L'OUEST.

L'Écho de l'Ouest paraîtra dans la PREMIÈRE QUINZAINE de février.

Il est bien essentiel que les abonnements ou les souscriptions avec prime soient envoyés à l'avance, le plus tôt possible, afin qu'on puisse, dès le premier numéro, organiser convenablement le service.

LE CHEF DE L'ÉTAT

PARTISAN DE L'ENSEIGNEMENT CLÉRICAL.

Que les sourds eux-mêmes entendent, que M. Jules Simon frémissent, que Sauvestre rentre sous terre, et que le Président de la République lui-même se voile la face, car ses opinions et ses sentiments d'aujourd'hui ne sont pas ses opinions et ses sentiments d'hier.

Il est vrai qu'il en change aussi souvent que le caméléon de nuance.

Écoutez, c'est M. Thiers qui parle :

« Parmi les maîtres d'école, dit-il, il y en a de bons, c'est possible; mais ceux-là sont un miracle, car vous avez tout fait pour les rendre détestables. Quand vous avez été prendre dans un village un petit paysan, quand vous l'avez amené à quinze ou seize ans dans une grande ville, quand vous lui avez donné un habit noir, quand vous l'avez logé dans une belle école normale, et quand là, pendant deux ans, vous lui avez donné plus d'esprit qu'il n'en pourra jamais porter; quand vous lui avez appris la physique, la géométrie, l'algèbre, la trigonométrie, l'histoire et le reste; et puis, après cela, quand vous le renvoyez à dix-huit ans au fond d'un village, pour y mourir d'ennui avec de grossiers petits enfants qui ne savent ni lire ni écrire, et souvent ne veulent apprendre ni l'un ni l'autre, vous en faites nécessairement un mécontent, un ennemi.

« Vous avez beau faire, pour être maître d'école, il faut une humilité, une abnégation dont un laïque est rarement capable. Il y faut le prêtre, le religieux: l'esprit, le dévouement laïques n'y suffisent pas. J'ai souvent habité la campagne, et, selon ma coutume, j'étais allé m'y instruire et de faire une enquête sur toutes les choses qui pouvaient m'intéresser. Je tâchais de voir et d'entretenir tour à tour le curé, le maire, le maître d'école, les fermiers, les ouvriers. Eh bien! je trouvais là un curé: sa position est à peu près la même que celle du maître d'école,

guère plus riche: position, c'est le moins qu'on puisse dire, très-modeste et très-abandonnée. Eh bien! malgré tout cela, je ne le trouvais jamais mécontent; je le trouvais résigné, paisible; il me recevait sans tristesse et causait gaiement avec moi. Quant au maître d'école, toujours je l'ai trouvé mécontent: son visage, ses paroles, tout était triste et presque irrité. Et la raison de tout cela, c'est que le prêtre se résigne, le laïque ne se résigne pas; le prêtre se résigne: il a son ministère, sa messe, ses livres, quelques amis; le maître d'école n'a rien!... »

Eh bien! là, franchement, qu'en dites-vous?

Nous engageons M. Sauvestre, ancien maître d'école à Bonnetable, à relire vingt fois ce petit chef-d'œuvre de sens commun vulgaire, avant de patauger de nouveau dans quelque diatribe absurde contre l'enseignement cléricale.

M. Jules Simon, je l'espère, va méditer sérieusement sur les anciennes idées de son chef de file, et M. Thiers lui-même ne fera pas trop mal de se relire.

Chronique Politique.

Le prince de Bismarck aurait insinué à M. Thiers que le retour de la Chambre à Paris serait un acte de prudence. Il l'aurait même exhorté à user de tous les moyens en son pouvoir pour décider l'Assemblée à quitter Versailles.

Timeo Danaos... Je crains M. de Bismarck et ses insinuations diplomatiques.

En donnant un avis de ce genre, le tudesque Machiavel ne peut être poussé que par un sentiment déloyal, par une pensée perfide. S'il conseille le retour à Paris, soyez certain qu'il entrevoit un cataclysme, causé par ce retour-là même, c'est-à-dire un prétexte à intervenir de nouveau pour réclamer des milliards supplémentaires et donner définitivement suite au plan monstrueux qu'il caresse.

M. de Bismarck hait la France.

Tant qu'il ne sera pas parvenu à la démembrer et à faire d'elle une autre Pologne, il ne verra pas l'ombre de sécurité pour cet empire d'Allemagne qu'il a fondé sur de si exécrables bases. Il connaît nos ressources, il tremble en nous voyant marcher vers la reconstitution; il craint une revanche, et veut l'empêcher à tout prix.

Il n'a pas d'autre but, et il cherche à l'atteindre *per fas et nefas*. Que Dieu veuille sur nous!

Dans une de ses dernières séances, la Chambre des députés de Berlin a voté 40,000 thalers (150,000 fr.) de fonds secrets. C'est modeste, comme on le voit. Le député Reichen Sperger a demandé au ministre s'il prélevait sur ces fonds les subventions allouées aux organes officieux de la presse.

Le ministre de l'intérieur a répondu que le gouvernement ne disposait que d'un seul organe officieux, à savoir: la *Correspondance provinciale*.

Or c'est une grossière balourdise ou un effronté mensonge.

Le ministre n'ignore pas qu'on a mis à la disposition de M. Bismarck, pour subventionner la presse allemande et la presse étrangère, les intérêts des sommes énormes confisquées au détriment des princes déposés, sans compter un autre fonds considérable, *toujours disponible*, et consacré au même usage.

Machiavel remplit la poche des journalistes, achète les consciences et soudoie la trahison.

A Paris, la plus grande perplexité règne dans les cercles parlementaires au sujet du résultat de la discussion de l'impôt sur les matières premières. Les mieux informés n'osent formuler aucune prévision. Le conseil municipal de Lyon a voté hier à l'unanimité une protestation énergique contre ce nouvel impôt.

Le *Journal des Débats*, avec cette facilité d'évolution qui le caractérise, prend aujourd'hui la défense de Cathelineau, qu'il avait hier blâmé d'une façon très-ouverte. Il profite même de l'occasion pour tomber sur les préfets qui n'ont pas réprimé les farces républicaines du citoyen Gambetta.

« Les radicaux, dit-il, ont fait à leur chef de magnifiques ovations. Le dictateur provincial du 4 septembre a pu faire retentir les rues de Marseille de ses phrases sonores, et à Marseille les légitimistes, qui n'y manquent point, n'ont pas plus interrompu ses discours par des cris malveillants, qu'ils n'ont assailli sa personne à coups de pierres et de pavés. Les radicaux de Montpellier auraient pu suivre cet exemple et montrer la même tolérance, à moins qu'il ne faille proclamer que seuls, dans ces importantes cités, ils font la loi et ont le droit d'agir à leur gré; que pour eux seuls la parole est libre et la voie publique accessible, et qu'ils exerceront leur tyrannie sur leurs concitoyens sous les yeux des autorités indolentes ou complices. »

Bref, le *Journal des Débats* conclut que Cathelineau était dans son droit. Il y a vraiment des écrivains heureux dans la promptitude et l'élasticité de leurs voltes-face!

ALLOCATION

de Monseigneur l'Évêque d'Angers

à l'inauguration du Cercle catholique.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire dans son entier ce magnifique discours, qui a été accueilli par de chaleureux et unanimes applaudissements.

Voici l'éloquente conclusion de Monseigneur Freppel.

« Le mal s'affirme hautement de nos jours; ayons pour le bien une énergie à tout le moins égale; et au lieu de renfermer timidement nos convic-

tions au fond de la conscience, sachons tenir haut et ferme le drapeau de la justice et de la vérité.

« C'est en vous inspirant de cette pensée que vous avez pris le nom de *Cercle catholique*, non par un motif d'exclusion blessant pour personne, mais par un sentiment de droiture et de loyauté qui exclut toute réticence et toute dissimulation. Je n'ai voulu, aujourd'hui, que tracer les grandes lignes de votre œuvre et en marquer l'esprit. A l'avenir de montrer tout ce qu'une pareille réunion d'intelligences et de volontés aura renfermé en soi de puissance pour le bien; car je ne saurais me persuader qu'il n'y a point là des germes féconds pour des créations futures; et laissez-moi vous le dire dès maintenant, car c'est de ce côté-là surtout que se portent mes vœux et mes efforts, en voyant ces conférences qui s'annoncent avec tant d'éclat, cette jeunesse studieuse qui se presse autour d'une chaire improvisée, ces maîtres du savoir et de la parole que n'effraie aucune des difficultés de l'enseignement supérieur; en voyant cet élan des esprits vers tout ce qui est noble et élevé, je ne puis m'empêcher de croire qu'une ville où tant d'éléments peuvent se réunir pour assurer le progrès de la science, est capable de plus grandes choses encore, et qu'il lui suffira un jour de reprendre les traditions de son antique et glorieuse Université, pour égaler dans l'avenir et surpasser même les splendeurs de son passé.

« Mais ne devançons pas l'heure de la Providence, et soyons tout entier au présent. Je manquerais au devoir de la reconnaissance si, avant de terminer, je n'adressais mes remerciements et mes félicitations aux hommes distingués qui ont bien voulu nous prêter un concours si intelligent et si actif pour l'organisation du Cercle. Je dois remercier en particulier ceux d'entre eux qui ont consenti à prendre sur leur temps et leurs occupations pour se charger des conférences scientifiques et littéraires. C'est un nouveau mérite venant s'ajouter aux titres qu'ils se sont acquis depuis longtemps à l'estime et à la confiance de leurs concitoyens. Et quant à cette chère jeunesse qu'ils sont appelés à édifier par leur exemple et à instruire par leurs leçons, je ne puis que lui témoigner ma vive satisfaction pour l'empressement avec lequel toutes les professions libérales ont répondu à notre appel, et mon ardent désir de voir s'accroître de plus en plus cette phalange d'élite. Tenez-vous étroitement unis les uns aux autres; formez un faisceau que l'ennemi de tout bien ne parvienne pas à rompre; écartez avec soin les questions qui divisent, pour vous attacher de préférence à celles qui rapprochent; ne permettez pas aux rivalités politiques et à l'esprit de parti de franchir le seuil de ce Cercle, et soyez pleins de confiance dans le succès de votre entreprise. Car Dieu ne manque jamais de bénir une œuvre dont le programme peut se résumer en ces trois mots qui disent tout et qui résument tout: la religion, la science et la charité. »

UN COMPLÉMENT D'ARTICLE.

On nous reproche d'avoir tronqué l'article de l'*Univers* reproduit dans notre dernier numéro, et surtout d'en avoir supprimé la fin.

Qu'à cela ne tienne, voici la suite.

Après avoir reproché à M. de Falloux de ne pas aimer la vérité, — *non amat veritatem* — Louis Veillot ajoute :

Hélas ! ce n'est pas la maladie du seul M. de Falloux. Il l'a par excellence, si l'on peut ainsi dire, mais c'est la maladie du temps. Ce temps n'aime pas la vérité, et voilà pourquoi c'est un temps de si terrible mortalité. La haine de la vérité, le mépris et le dégoût de la vérité, l'inconfiance à la vérité sont les caractères de ce mal que l'on rencontre partout. A travers les détails confus qui viennent au public, on reconnaît les traces du fléau dans la réunion où parlait M. de Falloux, encore qu'elle ait en majorité repoussé ses suggestions.

Il se pourrait que le comte de Chambord, la plus haute et la plus noble expression de la vérité monarchique et la seule praticable, eût plus d'amis d'opinion et d'honneur que de principe. Plusieurs cherchent les moyens de lui tisser un faux vêtement, autre que celui qu'il veut et qu'il sent nécessaire et indispensable tel qu'il le veut. Ils oublient que dans ces occurrences, le vêtement devient la peau, et que le roi ne saurait passer, qu'on nous permette le mot, une peau qui ne serait pas la sienne et qu'on pourrait lui reprendre.

Il y a d'honnêtes esprits qui disent : — Eh bien, laissons le blanc, puisque la nation (foi de Falloux et Picard !) n'en veut pas. Laissons aussi le tricolore, puisqu'il anéantit le roi, et prenons le bleu semé de fleurs de lys sans nombre. Ils ajoutent que tout peut s'arranger ainsi, car le roi ne peut refuser les fleurs de lys sans nombre, et la nation n'a rien à objecter puis-

blanc. D'autres proposent un autre moyen. On élirait ou l'on reconnaîtrait le roi, à la seule condition par lui de passer immédiatement au comte de Paris sa légitimité ainsi reconnue, et de s'en aller avec quelques petites rentes. Ainsi nous aurions la monarchie pure, à la satisfaction de tout le monde. Car qui empêcherait de mettre sur le blanc des fleurs de lys sans nombre, sur le bleu un aigle, sur le rouge une petite guillotine, et au sommet de la hampe le coq gaulois, ou même, pour innover, le perroquet ou le canard parisien ? La vérité seule n'y serait pas ; mais qui se soucie de la vérité ?

Tout plutôt que la vérité, tout pour que l'erreur devienne le fait accompli, et alors l'erreur sera la vérité !

Mais la vérité reste et se venge, et le seul fait accompli est l'immense, la formidable et persévérante vengeance de la vérité.

UNE PROPOSITION INSIDIEUSE.

Un écrivain original, M. Créteineau-Joly, a fait une curieuse découverte.

Il paraît que le vieux duc de Bourbon-Condé, qui, sous le règne de la branche cadette, est mort si malheureusement, juste à l'heure où il allait, dit-on, révoquer son testament en faveur du duc d'Aumale, avait stipulé un legs de deux millions pour les orphelins et blessés des armées vendéennes et de l'armée de Condé.

Le roi Louis-Philippe trouva la plaisanterie mauvaise.

Deux millions à ces croquants, à ces bandits, qui avaient eu l'insolence de combattre la République et de se faire tuer pour la défense du roi légitime, allons donc !

Au nom du duc d'Aumale, encore mineur, le roi fit tout simplement casser le legs par le tribunal civil de Paris.

Fort bien ! mais aujourd'hui le duc d'Aumale est en pleine majorité ?...

M. Créteineau-Joly lui propose de se couvrir d'honneur et de gloire, en disposant de ce legs, avec les intérêts capitalisés, au profit des victimes de la dernière guerre.

En effet, monseigneur, voilà une occasion charmante de prouver votre désintéressement et celui de votre race.

Sans compter qu'il y aura bien là dessous un petit soulagement de conscience.

LE SERVICE A NOTRE-DAME.

Le service commémoratif pour les victimes de la guerre a eu lieu mercredi, à onze heures précises, à l'église Notre-Dame.

On sait que c'est la Société internationale de secours aux blessés qui s'était chargée de l'organisation de cette cérémonie funèbre ; c'est donc elle aussi qui faisait le service aux portes.

Notre-Dame avait reçu, pour la circonstance, une imposante décoration ; le chœur et toute la grande nef étaient tendus d'étoffe noire frangée d'argent, sur laquelle étaient appliquées de longues bannières noires portant la croix de Genève sur fond blanc, et surmontées de trophées de drapeaux français.

Au milieu du chœur, devant l'autel, se dressait un splendide catafalque noir et argent, entouré de milliers de cierges.

Avant dix heures l'église était assiégée par la foule des invités munis de cartes, qui seuls étaient admis à la cérémonie.

A onze heures le banc d'œuvre, la nef, la galerie et les bas-côtés étaient remplis.

Il y avait là, classées par ordre, des députations de la Chambre des représentants, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, et généralement de tous les grands corps de l'État. L'École polytechnique s'était également fait représenter.

Quelques instants avant la messe, M. le maréchal Mac-Mahon et M. le général Ladmirault sont entrés dans l'église, suivis d'un innombrable état-major formé par les officiers de toutes armes, qui attendaient les deux officiers supérieurs, et qui sont venus leur faire escorte.

A onze heures et quelques minutes, M. le comte de Flavigny recevait, au grand portail : M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes, M. le général de Cissey, ministre de la guerre, et M. l'amiral Pothuaud, ministre de la marine, chargés tous trois de représenter le gouvernement.

Parmi les officiers supérieurs qui sont venus au service funèbre, nous avons encore reconnu au passage : MM. les généraux Douay, Vinoy et Valentin, et le colonel baron Mundi, représentant le ministre de la guerre d'Autriche. Ce dernier, accompagné de deux aides-de-camp dont l'entrée à l'église a produit une certaine émotion, car on les a pris pour des officiers prussiens.

Au banc d'œuvre, dont le premier rang avait été réservé à Mgr Guibert, archevêque de Paris, ont pris place : LL. MM. l'empereur et l'impératrice du Brésil, Mme Thiers, Mlle Dosne, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc et la duchesse de Montpensier, la duchesse de Saxe-Cobourg, Mme Léon Renault, Mme la comtesse de Flavigny et toutes les dames de la société, au nombre de trois cents.

On nous assure que M. le duc d'Aumale était avec la députation de la Chambre.

Les cordons du poêle étaient tenus par : M. le colonel Huber Saladin, représentant l'internationalité ; M. le comte de Beaufort, secrétaire général de la Société de secours aux blessés ; M. le docteur Ricord, M. le docteur Chenu, directeur-inspecteur des ambulances, chef du service médical de la Société ; M. le comte Sérurier et M. le vicomte de Melun, tous deux vice-présidents.

La messe a été dite par Mgr l'archi-prêtre de Notre-Dame.

La musique de la garde de Paris a joué pendant toute la cérémonie. Le service dans la nef était fait par le 13^e de ligne.

Après l'Évangile, le révérend père Félix est monté en chaire et a vivement ému l'auditoire par une éloquente prédication tout-à-fait appropriée à la circonstance.

Mgr l'archevêque de Paris a donné l'absoute. (Courrier de France).

L'EX-IMPÉRATRICE ET SON CALVAIRE.

Le *Mont-Blanc*, d'Annecy, nous apporte un fragment d'une lettre confidentielle écrite de Madrid par l'impératrice Eugénie. Une parente de l'ex-souveraine la pressait de se défendre contre les attaques dont elle était l'objet de la part des adversaires politiques qui l'accusaient d'avoir cédé à la crainte, lorsqu'elle quitta Paris, le 4 septembre 1870.

L'impératrice répondit en ces termes :

« Madrid.... »

« Depuis quelque temps j'ai tellement occupé le public de moi, par les différentes lettres qu'on a publiées, qu'il me semble qu'on doit être fatigué d'en voir ; du reste, je vous avoue qu'il y a des accusations contre lesquelles j'ai une extrême répugnance à m'élever, et la lumière qui se fera un jour, fera ressortir le seul sentiment qui a pu m'animer le 4 septembre. La défection m'avait placée dans l'impossibilité de me défendre, et ne pouvant pas vaincre, je n'ai pas voulu diviser, lorsque l'ennemi pouvait, d'un instant à l'autre, entrer par la brèche que nos dissensions intestines lui ouvraient.

« C'est à un sentiment d'abnégation personnelle que j'ai obéi, en laissant à d'autres l'honneur de la défense, du moment qu'il m'était prouvé que j'étais seule et ne pouvais faire la paix. Ceci, on doit le savoir, et, si on ne le sait pas, je ne puis, ni ne veux le dire. De toutes les souffrances, aucune ne m'a été plus cruelle que de voir, qu'après un passé comme celui de l'Empereur, l'esprit public a été assez égaré pour rendre nécessaire, non une explication politique ou stratégique de Sedan, que j'aurais comprise, mais la mise en relief de la conduite personnelle de l'Empereur ! Que peut-on croire après de pareilles aberrations ?... »

« J'ai une confiance absolue dans la force de la vérité. Pour l'Empereur, comme pour moi, le seul mobile a été la grandeur et la prospérité de la France. Nous avons punous tromper, mais jamais ni crainte, ni ambition, n'est entrée dans nos cœurs un seul instant. Je ne puis dire, à présent, que le dégoût n'y soit jamais monté ; c'est pour cela que je ne veux pas me défendre, et que je ne puis me résoudre à passer par ce nouveau Calvaire... »

Votre calvaire, Madame.... Et le nôtre ?

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Phare de la Loire* a reçu les lettres suivantes dont nos lecteurs apprécieront l'intérêt :

« Chantenay, le 14 janvier 1872.

« Monsieur le Rédacteur du *Phare de la Loire*.

« L'administration du chemin de fer percevant le timbre de dix centimes sur tous les colis et transports au-dessous de dix francs, quelles que soient la valeur et la nature des objets, et ce, contrairement à la loi, j'ai dû réclamer, car ce fait se renouvelle tous les jours. Il m'a été répondu que c'était en vertu d'une décision de M. le directeur général des contributions indirectes, qui considérait l'acquit du timbre non-seulement comme acquit du transport, mais surtout comme acquit de valeur de la marchandise.

« J'ai dû alors adresser ma réclamation à l'un de nos représentants à l'Assemblée pour s'en informer, et je vous remets ci-joint sa réponse, qui éclairera vos lecteurs sur la fausse interprétation donnée au décret.

« Veuillez agréer, etc. F. ALLA. »

« 11 janvier 1872.

« Monsieur,

« J'ai soumis à M. le rapporteur de la commission d'enquête sur les transports des chemins de fer et à M. le ministre des finances lui-même le cas spécial que vous m'avez signalé ; de plus, j'ai mis sous leurs yeux la réponse faite par l'administration du chemin de fer à votre réclamation.

« Il n'y a aucun doute dans leur esprit : au-dessous de 10 francs il n'y a pas lieu à apposition d'un timbre, ni, par conséquent, à sa perception.

« Vous êtes donc parfaitement dans votre droit en refusant le paiement de ce timbre, et l'administration dans son tort en le réclamant.

« Je viens de voir M. le rapporteur de la com-

mission des transports et lui ai remis vos lettres. Il doit attirer, dans la prochaine réunion, l'attention de l'administration sur ce sujet pour que des instructions soient données, afin que la même réglementation soit appliquée sur tout le territoire, car en ce moment il y a des divergences d'interprétation dans chaque administration, et cet état de choses doit cesser dans l'intérêt de tous et du respect des lois.

« Je vous remercie, monsieur, de m'avoir fourni l'occasion de faire cesser une injustice, car je les déteste.

« Recevez, je vous prie, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« Comte G. DE JUIGNÉ. »

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les amis du Gouvernement, d'accord avec lui, ont fait leurs efforts pour faire voter les résolutions suivantes considérées comme un terrain de transaction et conformes au langage de MM. Pouyer-Quertier et Thiers, langage un peu ambiguëment qualifié de déclaration dans les régions officielles :

1^o Admission du principe de l'impôt sur les matières premières ;

2^o Renvoi à une commission spéciale de l'étude des tarifs ;

3^o Discussion et vote préliminaires des autres impôts acceptés par l'Assemblée.

On ne demanderait alors aux matières premières que la différence.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

3,000 Obligations de 500 francs

REMBOURSABLES PAR TIRAGES EN 90 ANNÉES

DE LA

SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER

DES VOSGES

CAPITAL : 4 MILLIONS

Siège social à Épinal (Vosges).

6,000 Obligations de 500 francs

REMBOURSABLES PAR TIRAGES EN 95 ANNÉES

DE LA

SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER

DE SEINE-ET-MARNE

CAPITAL : 1 MILLION

Siège social à Paris, 46, rue Lafayette.

Ces obligations rapportent 15 francs d'intérêt annuel, payables par moitié, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

Les Sociétés déclarent expressément qu'au cas où l'impôt de 3 p. 100 sur les revenus des valeurs mobilières serait voté par l'Assemblée nationale, elles en prendraient le paiement à leur charge.

LE PRIX D'EMISSION EST FIXÉ,

Jouissance du 1^{er} janvier 1872, à :

261 francs payables en souscrivant ;

Ou :

265 francs avec faculté de libérer en plusieurs versements, savoir :

65 francs en souscrivant ;

100 — du 15 au 25 mars ;

100 — du 10 au 20 mai.

265 francs.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Les 22 et 23 janvier

Chez MM. DREYFUS, SCHEYER et Co, banquiers à Paris, 2, rue de la Chaussée-d'Antin.

Dans le cas où le chiffre des souscriptions dépasserait celui des obligations émises, elles seraient réduites proportionnellement.

Les demandeurs doivent être accompagnés, soit du montant intégral des titres, soit du montant du 1^{er} versement en Mandats, Chèques ou Billets de Banque. — On peut aussi verser aux succursales de la Banque de France, au crédit de MM. DREYFUS, SCHEYER et Co.

Les obligations de la Société des Vosges sont cotées à la Bourse de Paris ; celles de la Société de Seine-et-Marne le seront après l'émission.

ÉCHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

DROIT — FAMILLE — PROPRIÉTÉ.

Dieu et la France! c'est là une profession de foi, nette et catégorique, à laquelle nous pourrions nous dispenser de joindre des développements et des commentaires. Tout pour Dieu et pour la France! Nous ne levons aucun drapeau, nous ne rattachons directement nos espérances à aucun des partis qui nous divisent, et nous attendons le jour où la Providence, marquant au front son élu, nous indiquera la bannière que nous devons saluer, la voie que nous devons suivre. D'ici là, notre unique tâche sera de ramener à la vérité, à la morale, à la religion, cette pauvre France égarée dans les ténèbres du matérialisme, et qui marche droit à un abîme, où bientôt on la verra disparaître, si Dieu n'intervient pas.

Que tous les cœurs honnêtes, que toutes les âmes chrétiennes nous prêtent leur appui.

Les membres du Comité d'administration :

CHASSELOUP DE CHATILLON, président, — l'abbé PINON, vice-président, — LOUIS CUÉRIN, — DE MONTLAUR, — DE LA FRÉGEOLIERE, — FERNAND MAYAUD, — POISSON, — SANZAY.

Rédacteur en chef M. EUGÈNE DE MIRECOURT.

Conditions de l'abonnement à l'ÉCHO DE L'OUEST :

UN AN, 30 francs. — SIX MOIS, 16 francs. — TROIS MOIS, 8 francs.

Envoyer le prix de l'abonnement en un mandat sur la poste au DIRECTEUR DE L'ÉCHO DE L'OUEST, à l'imprimerie Godet, place du Marché-Noir, à Saumur. — Le mandat postal a cet avantage que, même dans les campagnes les plus éloignées des centres, on peut le faire prendre par les facteurs, et qu'il laisse une quittance entre les mains de l'abonné.

PRIME EXCEPTIONNELLE

Uniquement offerte au sujet de la création de l'Écho de l'Ouest.

LES CONTEMPORAINS

Portraits et silhouettes au XIX^e siècle, par EUGÈNE DE MIRECOURT.

Les cent quarante volumes de la galerie biographique de M. Eugène de Mirecourt sont un véritable monument d'histoire contemporaine, auquel toutes les bibliothèques réservent une place. Près de deux cents personnages marquants du XIX^e siècle figurent dans cette galerie. Le portrait de chaque personnage est en tête de la notice qui lui est consacrée. Avec un courage dont on voit peu d'exemples, M. Eugène de Mirecourt, fort de sa conscience, sûr de son droit, méprisant les clameurs de la libre-pensée et de la démagogie, ces deux fléaux de notre époque, a su conduire son immense travail à bonne fin. Non-seulement les CONTEMPORAINS sont une œuvre littéraire, écrite avec un talent réel et sous la forme anecdotique la plus attrayante, mais encore c'est une œuvre de vérité, une œuvre de justice, et surtout une œuvre éminemment morale et chrétienne.

Prix de chaque volume : 50 centimes; — par la poste, 60 centimes.

LE PRIX DE LA SOUSCRIPTION COMPLÈTE EST DE 70 FRANCS.

Tous les souscripteurs aux CENT QUARANTE VOLUMES désignés ci-dessous auront droit, sans augmentation de prix, à un ABONNEMENT D'UNE ANNÉE à l'ÉCHO DE L'OUEST.

M. Eugène de Mirecourt a renoncé à ses droits d'auteur pour rendre possible cette PRIME EXCEPTIONNELLE.

LISTE COMPLÈTE DES 140 VOLUMES.

PREMIÈRE SÉRIE.

1 Jules Favre.
2 Victor Hugo.
3 Berryer.
4 Le Père Félix.
5 Balzac.
6 Châteaubriand.
7 Odilon Barot.
8 Villemessant.
9 Dumas père.
10 Le Bibliophile Jacob.
11 Auber. — Offenbach.
12 Rosa Bonheur.
13 Emile de Girardin.
14 M^{re} Dupanloup.
15 Rose Chéri. — Bouffé.
16 Timothée Trimm.
17 Gérard de Nerval. — Eugène Guinot.
18 Gavarni.
19 Théophile Gautier.
20 Crémieux.
21 Garibaldi.
22 Sainte-Beuve.
23 Paul de Kock.
24 Jules Janin.
25 Barbès.
26 Lacordaire.
27 Guizot.
28 Lamartine.
29 Béranger.

30 Lamennais.
31 Charles Monselet.
32 Ponsard.
33 Augustine et Madeleine Brohan.
34 Cavour.
35 L'Impératrice Eugénie.
36 Bismark.
37 Ingres.
38 Alphonse Karr.
39 Mazzini.
40 Canrobert.
41 François Arago.
42 Armand Marrast.
43 Havin.
44 Méry.
45 Victor Cousin.
46 M^{re} Arnould Plessy.
47 Elie Berthet. — Etienne Arago.
48 Arnal. — Adolphe Adam.
49 Cormenin.
50 Mélingue.

DEUXIÈME SÉRIE.

51 Pie IX.
52 Louis Veuillot.
53 Mérimée.
54 George Sand.
55 Henri Monnier.
56 Félicien David.
57 Alfred de Musset.
58 Pierre Leroux.

59 Scribe.
60 Ricord.
61 Thiers.
62 Raspail.
63 Rochefort.
64 Edmond About, — Carnot, — Chagnarnier.
65 Villemain.
66 Beauvallet.
67 Michelet.
68 Dupin.
69 Henri Murger.
70 Gustave Planche.
71 Montalembert.
72 Falloux.
73 Dumas fils.
74 Déjazet.
75 Rachel.
76 Le Père Hyacinthe.
77 Clairville. — Eugène Labiche.
78 Frédéric Lemaitre.
79 Ledru-Rollin.
80 Blanqui.
81 Louise Colet.
82 Garnier-Pagès. — Le Père Enfantin, — Cabet.
83 Le baron Taylor.
84 Saint-Marc Girardin.
85 Napoléon III.
86 Le prince Napoléon, — Causidière.
87 Mirès.

88 Emile Deschamps.
89 Arsène Houssaye.
90 Pierre Dupont.
91 Champfleury. — Courbet.
92 Emile Augier. — Théodore Barrière. — Anicet Bourgeois.
93 Paul de Cassagnac.
94 Emile Ollivier.
95 M^{re} Mermillod.
96 Cavaignac.
97 Prudhon.
98 Antonelli. — M^{re} Darboy.
99 Salvandy.
100 Alfred de Vigny.

TROISIÈME SÉRIE.

101 Horace Vernet.
102 M^{re} de Girardin.
103 Rotschild.
104 Roger de Beauvoir. — Alphonse Brot. — Th. de Bauville. — Barthélemy.
105 Félix Pyat. — Louis Blanc.
106 Rossini.
107 Le Père de Ravignan.
108 Amédée Achard. — Sardou. — Louis Desnoyers.
109 Viennet. — M. de Barante.
110 M^{re} Georges.
111 Lola Montès.
112 Eugène Delacroix.

113 Anaïs Ségalas.
114 Emmanuel Gonzalès. — Gondrecourt.
115 Julia Grisi. — Clémence Robert.
116 Berlioz.
117 Mac-Mahon.
118 Guillaume I^{er}.
119 Paul Delaroche. — Decamps.
120 Henri Heine.
121 Eugène Sue.
122 Gérard le tueur de Lions.
123 Octave Feuillet. — Léon Gozlan.
124 Nogent S^t-Laurens.
125 Considérant. — Flocon.
126 Philarète Chasles.
127 Samsou. — Got (de la Comédie Française.)
128 Grassot.
129 Louis Jourdan. — Bocage.
130 Octave Féré. — Lachambeaudie.
131 Meyerbeer. — Halévy.
132 Taxile Delord. — Fiorentino. — Hipp. Castille.
133 Paul Féval. — Villiamé.
134 Francis Wey.
135 Le docteur Véron.
136 Le comte de Chambord.
137 Gambetta. — Trochu.
138 Renan. — L'abbé Châtel.
139 Lamoricière.
140 Les princes d'Orléans.

